PREMIÈRE ANNÉE. — Le N° 25 centimes. FÉVRIER 1910.

SPÉCIMEN

Revue Rhétaise

ABONNEMENT
Un an. . . . . 3 fr.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ORGANE MENSUEL
DES INTÉRÊTS RHÉTAIS
Économique, Agricole, Commercial, Maritime et d'Informations.

RÉDACTION
ET ADMINISTRATION
13, Rue de Sully,
SAINT-MARTIN DE RÉ

NOTRE PROGRAMME

Parmi tous les journaux et revues, quotidiens ou non, qui sont lus dans l'île de Ré, il en est un qu'on ne lit pas, c'est le journal local.

La belle malice! dira-t-on, et comment pourrait-on lire ce qui n'existe pas?

— Mais, s'il existait, le liriez-vous?

— . . . . . .

— Eh bien, nous allons en faire l'épreuve. Nous avons l'honneur de vous offrir le premier numéro de la « Revue Rhétaise », une petite feuille locale sans prétentions, ou plutôt si, avec prétentions, car elle a le désir très vif, très sincère, de servir les intérêts de toute la population de l'île de Ré.

Pourquoi n'aurions-nous pas notre feuille locale? Combien de petites villes du continent, de moindre importance que notre île, possèdent leur journal qui est comme l'indicateur du mouvement commercial et économique de la région. Les quotidiens régionaux nous donnent, il est vrai, les suicides, les accidents et les entrées et sorties de navires de nos ports, mais il y a autre chose que ces trois ou quatre ordres de faits, il y a une activité qui se dépense sous des formes multiples.

Notre agriculture, notre commerce, notre marine, nos transactions, les cours de nos denrées, les décisions de nos assemblées municipales, les délibérations de nos nombreuses sociétés mutuelles, qui donc en parle?

Jusqu'ici, personne! ou du moins personne qui le fasse sérieusement, méthodiquement, périodiquement. Et nous avons rêvé d'essayer de combler cette lacune.

La « Revue Rhétaise », publication mensuelle, essentiellement locale, aura donc un caractère économique, commercial, agricole, social et un tantinet littéraire. Elle parlera de tout, elle s'occupera de tout ce qui peut intéresser l'île de Ré et ses habitants, sauf de la politique.

Nous visons à un but de concorde, d'union et d'entente. Il n'est qu'un seul terrain sur lequel on puisse le réaliser, c'est le terrain économique où toutes les opinions peuvent se rencontrer et se tendre librement et cordialement la main en vue du bien général. Donc, en principe, et d'une façon absolue, la politique, mère de la discorde entre les citoyens, n'aura pas d'accès

à la « Revue Rhétaise ». Par contre, toutes autres communications y seront bien reçues

A côté des articles des rédacteurs habituels ou occasionnels de la « Revue », vous y lirez les extraits des délibérations des assemblées communales, les comptes rendus des Sociétés, les faits intéressants du mois, l'état civil des deux cantons et tout ce qui a rapport aux manifestations d'une collectivité.

La « Revue Réthaise » ne négligera pas de mettre sous les yeux de ses lecteurs le commentaire de toutes les lois nouvelles concernant la marine et le commerce.

Enfin nous y instituons une tribune libre où, sous le contrôle de la rédaction, seront insérées toutes les communications qui nous parviendront de nos lecteurs ou de nos amis et rentrant dans le cadre économique ou d'intérêt local que nous nous sommes tracé.

Une place spéciale sera réservée à la petite correspondance, c'est-à-dire aux réponses que nous ferons, dans la mesure de notre compétence, aux questions qui nous seront posées.

Voilà en quelques mots notre programme, lisez-nous d'abord, et vous nous direz ensuite si, comme nous le croyons, nous avons fait œuvre utile à tous les Rhétais en créant un organe modeste qui nous a semblé répondre à un besoin.

LA RÉDACTION.

UN BON CLIENT

Que de fois entrant à bord de nos petits vapeurs dans l'avant-port de La Pallice j'ai pensé : quel admirable instrument de prospérité l'île de Ré possède à portée de sa main ! et fatalement cette première réflexion amenait la suivante : l'île de Ré tire-t-elle du port de La Pallice tous les avantages qu'il pourrait lui valoir ?

Evidemment non, il faut bien reconnaître que nous sommes restés un peu routiniers, un peu trop attachés aux chères habitudes d'autrefois et cependant l'expérience se charge de nous enseigner tous les jours que les plus enragés retardataires doivent compter avec le progrès, avec l'idée toujours en marche vers des conceptions nouvelles.

Depuis sa création, le port de La Pallice à vu d'année en année s'accroître son importance. Après n'avoir été tout d'abord qu'un endroit de prédilection pour les pêcheurs à la ligne et au carrelet, après qu'il eût subi les quolibets et les sarcasmes des « *chercheurs de tares* » qui ne l'appelaient autrement que le « *trou à meuils* », on s'est aperçu — et ceux-là même qui l'avaient dénigré — que c'était un vrai port, qui, grâce à sa situation unique sur l'océan, pouvait devenir un grand port, appelé à rendre des services appréciables à l'industrie, au commerce, à l'agriculture de notre région.

Et, Bordeaux et St-Nazaire, qui avaient d'abord haussé les épaules avec dédain, se sont émus au point d'appréhender cette concurrence pour leur vie commerciale et maritime. C'est alors que les grosses fortunes du commerce Bordelais ont consenti des sacrifices pour rendre plus navigable et plus accessible aux grands navires la Gironde qui s'ensable et qui s'envase.

Du moment que la lutte paraissait nécessaire c'est que le « *trou à meuils* » devenait redoutable, c'est qu'il prenait de l'extension.

Et en effet, chaque année, lentement peut-être, mais d'une façon continue, le tonnage augmentait, les grandes compagnies de navigation installaient des comptoirs les unes après les autres, si bien

qu'aujourd'hui La Pallice reçoit des navires d'un peu partout et les y réexpédie.

Il y avait d'ailleurs un signe certain en faveur de son développement futur, un critérium qui ne trompe pas, c'est que la grande nation maritime par excellence s'y était installée la première, dès le début. Les Anglais avaient compris avec leur flair de marins et de « *business-men* » que, par sa situation géographique, par ses facilités d'accès, en pleine côte, et sans qu'il soit besoin de faire des lieues en rivière comme pour aller à St-Nazaire ou à Bordeaux, La Pallice était le port d'escale par excellence et ils y étaient venus.

Ils y sont restés et d'autres les ont suivis ; Suédois, Norwégiens, Danois, Belges, Finlandais, y débarquent les productions de leurs pays respectifs, et y chargent les produits de notre terre de France, si fertile, ceux de notre industrie et de nos artisans, toujours appréciés à l'étranger.

Au milieu de tous ces grands intérêts que le port de La Pallice est appelé à desservir, il en est un dont nous voulons nous occuper plus spécialement ici, parce qu'il nous tient particulièrement au cœur, c'est l'intérêt de l'île de Ré.

C'était une aubaine pour notre île que de voir créer, puis se développer, à quelques encâblures de ses côtes, un organe d'importation et d'exportation comme celui-là La richesse ne s'acquiert qu'au moyen de l'échange, et comme l'échange allait devenir facile pour nous ! Allions nous revoir la prospérité d'antan, la belle époque d'autrefois où les galiotes hollandaises nous arrivaient d'outre-mer et repartaient vers leurs ports d'attache les cales pleines de nos produits, si bien que l'île de Ré fût pendant longtemps la terre promise des amateurs de vieux Delft ? — Oh ! rassurez-vous, il n'y en a plus ou presque, les collectionneurs ont passé par là ! —

Hélas ! on en parla bien un peu des avantages que nous offrait cette proximité, mais on n'en profita guère. Une industrie cependant se créa, avec Rivedoux comme centre, et quelques bons esprits pensèrent que, rapprochés de l'Angleterre, avec des services réguliers entre La Pallice et les ports anglais, il y avait quelques chose à tenter en matière d'ostréiculture. On le tenta et ceux qui l'osèrent ont vu leurs efforts couronnés de succès, ce qui n'était que justice.

Nous reviendrons probablement sur cette question, mais pour l'instant nous voudrions démontrer quel grand consommateur de tous nos produits exportables est notre voisin l'Anglais, celui que le port de La Pallice a mis à notre portée. Quelques chiffres puisés à des sources qui défient toute contestation feront mieux comprendre que les plus éloquents discours l'énormité du trafic franco-anglais.

En 1906 la France a vendu à l'Angleterre pour environ de marchandises.	1100 millions
Et à ses colonies pour environ	150 —
Nos colonies françaises lui ont vendu pour . . .	50 —
Ce qui fait un total de . de marchandises françaises vendues au Royaume-Uni.	1300 millions

En 1907, le chiffre a un peu monté, il est évalué à environ un milliard 374 millons. Si l'on cousidère que, durant cette année 1907, la France a exporté dans le monde entier pour cinq milliards 542 millions de ses produits, on peut donc évaluer au quart de notre exportation totale la consommation faite par l'Angleterre seule de nos marchandises.

Nous n'avions donc pas tout à fait tort en écrivant plus haut que l'Anglais est pour nous un *bon client*.

Si l'on entre dans le détail des produits vendus en Angleterre par les différentes régions de la France, on s'aperçoit que les Deux-Charentes exportent pour vingt millions de cognacs, de foins, de légumes, de noix, de beurres, de caséine et de papiers des manufactures d'Angoulême.

Vingt millions, c'est une somme et cependant c'est peu si l'on réfléchit que la région du nord avec les étoffes de Roubaix et de Tourcoing, les dentelles de Calais, les tissus d'ameublement de Roubaix et d'Amiens, les broderies de Saint-Quentin, les chaussures de Boulogne, les fruits et légumes des maraichers de Dunkerque et Saint-Omer soutire environ 200 millions de francs du porte-monnaie d'Albion ;

Que la Normandie avec ses beurres, ses fruits, ses légumes et son cidre fait 90 millions d'affaires avec le même client et qu'enfin Paris, aves les inimitables créations de ses couturières, de ses modistes et de ses artisans, avec son industrie automobile, ses meubles et ses œuvres d'art, fait couler bon an mal an, en poches françaises un fleuve d'or de 400 millions qui prend sa source dans les portefeuilles bourrés de bank-notes des féaux sujets de Sa Majesté Edouard VII.

Voilà des chiffres, voilà des vérités. Et nous avons, nous Rhétais, à notre portée la faculté de « faire des affaires » avec ce client de marque, avec ce richissime consommateur qui paie bien et qui ne regarde pas à la dépense, et nous n'en profiterions pas ? Nos arrières-neveux nous jugeraient bien sévèrement ! La race manque-t-elle donc de qualités ? non, que je sache, les Rhétais sont des travailleurs, ils connaissent le prix de l'effort et ce que coûte l'argent, ils sont au courant du commerce, ils produisent, ils vendent, ils savent qu'on ne trouve pas toujours acquéreur sur place, et nos négociants l'ont prouvé qui depuis longtemps ont exporté à Hambourg le vin de nos vignes.

Eh bien réfléchissons, examinons ensemble si, au moyen de cet instrument de trafic qu'est le port de La Pallice, — notre port, presque autant que celui des Rochelais, puisque une moindre distance le sépare de nos côtes que des murs de La Rochelle,— il y aurait des possibités d'augmenter ce chiffre de vingt millions qui représente le trafic des Deux-Charentes avec l'Angleterre.

Tel sera l'objet de cette étude que nous continuerons dans le prochain numéro de la *Revue Rhétaise*.

L'ÉCONOMISTE.

N. B. — L'économiste sera reconnaissant à tout lecteur Rhétais qui lui soumettra des communications entrant dans le cadre de l'article ci-dessus. Il se fera un plaisir de les exposer, de les développer ou de les discuter, s'il y a lieu.]

SI NOUS CAUSIONS COMÈTE?

Causer comète ! me direz-vous, c'est très bien, mais comment ferez vous pour dire des choses nouvelles sur une question dont on a tant et tant parlé ?

J'espère cependant que, dans ces quelques lignes, le lecteur trouvera, soit un fait, soit un renseignement nouveau pour lui, et qu'en faveur de cette nouveauté il me pardonnera ce que je pourrais répéter après tant d'autres.

Que d'articles n'a-t-elle pas fait naitre, que de discussions n'a-t-elle pas soulevées, cette pauvre comète, depuis que les savants ont annoncé son retour. On en disait d'autant plus qu'on se rappelle plusieurs de ses apparitions coincidant jadis avec des événements importants.

Ne parut-elle pas en 451, lorsque Attila, le guerrier barbare, franchissant le Rhin, ensanglanta les Gaules épouvantées avant d'échouer, vaincu, dans les plaines de Champagne ? Et malgré l'absence de tous signes néfastes, Louis le Débonnaire ne réunit-il pas ses astrologues en 837, et ne se crût-il pas obligé, pour conjurer ce qu'il croyait être une menace du ciel, à fonder des monastères ?

En 1066 la même comète éclaira la marche de Guillaume le Conquerant débarquant en Angleterre à la tête de ses Normands pour gagner la bataille d'Hastings.

Et cette année même ne la rend-on pas responsable des inondations qui ont épouvanté notre capitale et ses environs ? Rien d'étonnant qu'avec ce cortège de catastrophes, la comète ne soulève notre curiosité.

Longtemps les comètes furent considérées comme des astres errants à l'aventure, à marche irrégulière. Aristote les regardait comme des météores engendrés par les vapeurs terrestres. Sénèque les confondait avec les planètes. Newton, le premier, les étudia sérieusement, mais c'est surtout Halley qui, dans un ouvrage publié en 1705, démontra leur marche régulière et leur retour périodique.

La comète qui nous occupe en ce moment, dite comète de Halley, est intéressante tant par la leçon philosophique qui se

dégage de l'affolement qu'elle causa aux siècles passés, que la preuve péremptoire qu'elle va donner de la puissance de l'analyse et du degré de perfection des théories astronomiques.

Nous avons vu plus haut quelle coïncidence bizarre il y eut entre l'apparition de la comète à diverses époques et les événements marquants qui se produisirent. Rappelons une autre date : en 1456 elle parut peu de temps après que les Turcs se furent emparés de Constantinople. Mahomet II, ayant conquis la Serbie et la Bosnie, menaçait de marcher sur Vienne et sur Rome, et le pape Calixte III, malgré son grand âge, organisa une croisade contre les Turcs. Il prescrivit en même temps des prières publiques, chaque jour, à midi, pour conjurer à la fois les Turcs et la comète. Afin que personne n'oubliât de prier, il ordonna de sonner les cloches à l'heure dite dans toute la chrétienté. La comète disparut bien, mais les Turcs restèrent et c'est de ce temps que date l'usage de sonner les cloches à midi. Le fait est rapporté par Arago dans un de ses mémoires et il raconte la légende suivante : « L'année de la comète de 590, dit il, et par son influence, une effroyable peste se développa. Pendant le fort de la maladie, un éternuement était souvent suivi de mort ; de là le *Dieu vous bénisse* ! dont, depuis cette époque, tout éternueur est salué ».

La comète de Halley ne fut pas découverte par Halley, mais par Képler qui l'aperçut en 1607. En 1682 nouvelle apparition ; faisant la part des erreurs qui pouvaient résulter de l'emploi d'instruments imparfaits comme ceux du XVIIe siècle, et tenant compte des changements qui pouvaient survenir dans la marche de cette comète, à raison des attractions diverses des planètes, Halley, dans l'ouvrage dont nous parlons plus haut, les identifia toutes les deux. De 1607 à 1682 il y avait 75 ans. Dès lors en remontant, à partir de 1607, de 74 à 76 ans, où devait trouver une comète identique. En effet, en 1531, Apian avait aperçu une comète, à Ingolstadt ; Halley put l'identifier aux deux autres et devant ce résultat, il n'hésita pas à annoncer que la comète se montrerait vers la fin de l'année 1758 ou le commencement de 1759. Halley ne pouvait espérer vivre jusqu'à ce moment. Il écrivait alors en 1705 : « Si le retour de la comète a lieu au temps où nous l'avons prédit, vers 1758, l'impartiale postérité ne se refusera pas à reconnaitre que ce fut un Anglais qui l'a annoncé pour la première fois : » En effet Halley mourut en 1742. Dix-sept ans plus tard la comète apparut confirmant ainsi la prédiction remarquable de l'homme célèbre dont on lui donne désormais le nom.

Plusieurs savants, s'aidant des chroniqueurs européens et des observations des comètes faites en Chine jusqu'à l'an 1224 de notre ère, dressèrent un tableau des années dans lesquelles on peut présumer que la comète de Halley a dû paraitre.

Les recherches s'arrêtent au premier siècle avant notre ère, les indications fournies par les textes devenant de plus en plus vagues, pour les premiers temps.

Actuellement il semble acquis que la comète de Halley s'est montrée en l'an 12 avant notre ère, et pendant notre ère, en 66, 141, 218, 295, 373, 451, 530, 608, 684, 760, 837, 989, 1066, 1145, 1301, 1378, 1456, 1531, 1607, 1682, 1759 et 1835.

L'aspect des comètes change constamment. D'abord leur forme réelle est modifiée par la distance qui les sépare du soleil aux différentes époques de leur évolution. Ainsi la comète de Halley, dans sa marche, se rapproche jusqu'à 89.600.000 kilomètres du soleil et s'en éloigne de 5 milliards deux cents millions de kilomètres. A sa position la plus rapprochée elle reçoit 3600 fois plus de lumière et de chaleur que lorsqu'elle en est très éloignée. Rien d'étonnant donc que sa forme et son éclat varient. Ces changements de forme sont d'autant plus étranges qu'il s'agit de masses qui occupent des espaces considérables, témoin la comète de 1682 qui mesurait 164 millions de kilomètres et celle de 1842 qui en mesurait 240 millions sur plus de 5 millions de kilomètres de largeur.

Comme le 18 mai, entre 4 et 6 heures du soir, la comète de Halley doit se rapprocher de la terre à une distance de 22 millions 100.000 kilomètres il suffira que sa queue ait cette distance sur 400.000 kilomètres pour que la Terre passe au travers. Or, d'après ce que nous venons de voir plus

VISITEZ LES Galeries Rhétaises

Rue de Sully **A. MAXÈS** St-Martin de Ré

VENTE A CRÉDIT PAR ABONNEMENT SANS AUGMENTATION DE PRIX / DEMANDER LA CIRCULAIRE SPÉCIALE / DISCRÉTION ABSOLUE /

Tous les articles pour la Saison d'Été

SONT EN MAGASIN

GUÉRISON RAPIDE

DES

Rhumes, Catarrhes, Grippes, Bronchites

AVEC

Le Sirop Pectoral Bromoformé Michaud

Le flacon : 2 fr. 50

Demandez la notice à

la pharmacie R. Michaud

SAINT-MARTIN DE RÉ.

haut, sa queue sera suffisamment longue et large, et vous pouvez être certain que la Terre passera au travers.

Qu'arrivera-t-il? Il est assez difficile de répondre à la question car la science n'est pas assez fixée sur la nature des comètes et des gaz qui composent leurs queues.

Quels seront les effets de la comète de Halley pour notre planète et pour ses habitants ? Notre Flammarion national et d'autres savants après lui en sont réduits aux hypothèses. Mais parmi toutes celles qu'ils ont émises, il en est une qui n'est pas pour nous déplaire ; c'est celle qui aurait pour résultat de plonger tous les terriens dans une douce griserie pendant les quelques heures du passage.

RADIUM.

UN POINT DE DROIT PÉNAL

On a pu lire dans les journaux du mois de Février courant l'entrefilet suivant :

— Sur l'aiguille de la station du Bois un malfaiteur avait déposé 3 grosses pierres ; le mécanicien du premier train s'en est heureusement aperçu. —

Ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit ; des pierres, des traverses ont été à maintes reprises sournoisement déposées sur les rails qui serpentent à travers nos vignes ou nos marais.

A quoi pensent donc ceux qui se rendent coupables de semblables délits? J'hésite à croire que froidement, méchamment, ils aient rêvé l'écrabouillement, la catastrophe où parmi les wagons éventrés, dans la ferraille tordue, au milieu des éclats de bois et de verre, on entend des voix qui hurlent à la mort pendant que des bras, des jambes, des têtes, émergeant de ci, de là, scandent de gestes effroyables les appels des écrasés.

Il n'est pas possible que l'idée de provoquer ce cauchemar sorte, de sang-froid, d'un cerveau Rhétais. — Alors, pourquoi ces fantaisies macabres et à quoi les attribuerez-vous ?

Eh parbleu ! à la liqueur enchanteresse, source à la fois de tant de biens et de tant de maux. — Au vin, au bon vin de l'Ile de Ré, qui réconforte, qui ranime, qui nourrit, quand on le prend en quantité raisonnable, mais qui fait faire des bêtises, tout comme un autre plus renommé, quand on en absorbe plus que de raison.

C'est probablement sous l'influence d'une copieuse « pistache » que l'idée biscornue est née chez quelque fêtard de placer des pierres entre les branches d'une aiguille de la voie, pour en empêcher le fonctionnement, où de déposer des obstacles sur les rails, comme on en a retiré, l'an dernier, à plusieurs reprises, entre La Noue et Sainte-Marie, et puis, son coup fait, le bon poivrot est parti se coucher, ayant oublié déjà peut-être son geste criminel.

Et puis... Et puis si le mécanicien n'avait pas eu l'œil, un accident, grave peut-être, se serait produit !

Eh bien, il ne serait pas mauvais d'apprendre aux gens qui ont le vin aussi stupide — car si la véritable intention criminelle n'existe pas, on admettra bien que le geste est au moins stupide, — à quoi ils s'exposent.

C'est la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer qui prévoit et punit les attentats de cette nature.

L'article 16 en est ainsi conçu :

Quinconque aura volontairement détruit ou dérangé la voie de fer, placé sur la voie un objet faisant obstacle à la circulation, ou employé un moyen quelconque pour entraver la marche des convois ou les faire sortir des rails, *sera puni de la réclusion.*

S'il y a eu homicide ou blessures, le coupable sera, dans le premier cas, *puni de mort*, et, dans le second, de la peine des *travaux forcés à temps.*

Voilà, c'est simple ; suivant les circonstances et leur gravité, les aimables farceurs qui se livrent au petit jeu des obstacles sur la voie ferrée s'exposent au moins à la réclusion ou emprisonnement, et dans certains cas aux travaux forcés, voire à la peine capitale si leur geste, lâche comme tout ce qui s'accomplit dans l'ombre, a provoqué mort d'hommes.

Voilà ce que certains de nos concitoyens ignoraient peut-être et ce qu'il était bon de leur apprendre.

Et vous, Messieurs les amateurs de déraillements, si vous croyez que j'exagère,

essayez-en ! Mais si vous êtes pincés, vous êtes prévenus, vous n'aurez pas à vous plaindre des rigueurs de la peine, et n'oubliez pas, que devant les tribunaux, l'ivresse n'est jamais admise comme une excuse.

En outre, il pourrait bien se trouver par là un bon gars, aux poings solidement emmanchés, qui, vous voyant faire, commencerait par vous administrer la verte correction à laquelle vous avez droit.

C'est d'ailleurs la grâce que je vous souhaite de tout mon cœur.

LE GREFFIER.

MALADIES DES VINS

Chaque mois, nous traiterons sous cette rubrique les maladies des vins et nous indiquerons les remèdes à y apporter.

I. — Maladie de la fleur

La maladie de la fleur est duc au *mycoderma vini*, champignon qui se développe en voile plissé et ridé, constituant des fleurs blanches et grasses qui surnagent. Elles donnent ce qu'on appel des vins éventés, fleuris.

Ce mycoderme apparaît généralement chez un vin faible, peu alcoolique ; il produit une fermentation qui engendre de l'eau et de l'acide carbonique au dépens de l'alcool. Non seulement il brûle l'alcool, mais il fait disparaître les matières constituant le bouquet, et les vins atteints deviennent fades et plats.

Malgré le peu de danger de la fleur on doit s'en préoccuper, car elle prépare le vin à l'acidité, et si on ne le traite pas à temps, on est exposé à constater en même temps, mais trop tard, un commencement de piqûre.

TRAITEMENT DE LA FLEUR. — PRÉVENTIFS

Les meilleurs préventifs et les plus pratiques sont : l'ouillage et le soufrage. Soufrer au préalable et soigneusement les fûts qui doivent renfermer les vins ayant tendance à être atteints de cette maladie, et les soufrer encore une fois en vidange.

CURATIFS. — Dans le cas où il y a une couche de fleurs à la surface du vin, il faut enlever ce voile avant de soutirer, pour éviter de contaminer le tout.

Voici la manière d'opérer : On introduit avec précaution, par la bonde, un tube en fer-blanc que l'on maintient enfoncé à 10 centimètres tout au plus dans le vin. On place un entonnoir dans le tube et l'on y verse du vin de même qualité autant que possible. Le liquide ajouté fait remonter les fleurs, qui sortent alors par la bonde avec la partie du vin altérée. Si un léger goût restait imprégné au fût après cette opération, il serait prudent d'opérer le soutirage du vin.

Lorsque les vins ont peu de fleurs et n'ont pas encore contracté le goût d'évent, il suffit d'opérer un ouillage qui force les fleurs à remonter et à sortir par la bonde, et de boucher ensuite fortement le tonneau. On devra renouveler souvent les ouillages.

Dans le cas où le vin a déjà pris le goût d'évent, on devra, après avoir fait disparaître les fleurs, opérer un soutirage dans un fût fortement soufré et additionné d'un ou deux litres d'eau-de-vie par barrique pour rendre au vin l'alcool que le mycoderme lui a fait perdre. On fera ensuite un bon collage, par exemple avec 6 blancs d'œufs et une poignée de sel dissous dans un verre d'eau, et le vin étant devenu limpide, il y aura lieu de le soutirer à nouveau.

Le mois prochain nous traiterons de la PIQURE OU ACESCENCE.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Le Furoncle chez le Cheval.

Le furoncle débute par un bouton au sommet duquel se forme une vésicule remplie d'un liquide séro-purulent ; peu à peu la base s'élargit, se durcit, puis la peau blanchit, s'ulcère et donne passage à du pus et à une masse mortifiée appelée « bourbillon ». Les furoncles sont très douloureux et leur évolution durant de huit à quinze jours environ, ils peuvent

provoquer des indisponibilités de longue durée.

Les furoncles se développent indifféremment sur toutes les parties du corps, mais principalement aux endroits où portent les harnais.

Quand un furoncle se manifeste, le meilleur remède est de hâter sa maturité avec des cataplasmes émollients. Des applications de miel et de son, d'onguent basilicum, de pommade de laurier favoriseront ensuite l'expulsion du bourbillon, après quoi la plaie qui restera sera traitée comme une plaie simple (lavages au crésyl à 2 p. 100, sublimé à 1 p. 1000, poudre de salol, d'iodoforme, d'alun). Si les phénomènes inflammatoires ont une intensité particulière, si la tumeur est très douloureuse; on aura recours au bistouri afin d'empêcher la macération des tissus par le pus.

Quand un animal a fréquemment des furoncles, il faut le soumettre à un régime rafraîchissant, et lui donner du sulfate de soude à petites doses souvent répétées. Enfin et surtout il faut dans tous les cas une hygiène et une propreté rigoureuse.

Chevaux couronnés

Lorsque votre cheval est couronné, vous pouvez atténuer cette tare en employant le remède suivant :

Battez vivement un mélange à parties égales d'huiles de lin et d'eau jusqu'à ce qu'il devienne très épais. Badigeonnez de suite la plaie après l'avoir soigneusement lavée. Répétez cette opération pendant sept ou huit jours. Au bout de peu de temps, la blessure est guérie et le poil a des tendances à repousser.

Aux chemins de fer économiques

Le 17 février courant le train qui doit partir de Saint-Martin à midi 40 pour Les Portes n'est parti qu'à 2 heures.

Ce modeste retard d'une heure 20 m. était la conséquence d'un double déraillement survenu au moment du départ de Sablanceaux. On s'était aperçu qu'un des ressorts de la machine était brisé. Sans vouloir chercher noise à la compagnie des Economiques serait-ce-donc trop lui demander, en vue de l'intérêt public, que d'améliorer un peu son matériel roulant ?

Sur quatre machines en exercice dans l'île, il y en a toujours une qui est hors d'usage et une autre en réparations, ce sont les deux dernières qui doivent assurer le service, et avec quelle insuffisance !

Aussi les retards se multiplient, le public se plaint, mais la compagnie n'en continue pas moins à suivre les mêmes errements avec une belle sérénité.

Nous savons que la faute n'en est point aux agents de l'île de Ré, qui sont, autant que les voyageurs, désireux de certaines réformes dont l'un des résultats serait d'alléger leur service, cela vient de plus haut, et comme un nouvel administrateur vient de succéder à M. Friès, pour commander à Saintes, aux destinées de la compagnie des chemins de fer des Charentes, nous espérons qu'il suffira de lui indiquer courtoisement le mal pour qu'il essaie d'y porter remède.

D'ailleurs les questions qui se rattachent a notre chemin de fer sont trop nombreuses et trop intéressantes pour un grand nombre de nos concitoyens pour que nous négligions de nous en occuper. Nous y reviendrons donc quand il faudra, sans passion, sans parti-pris, mais avec le souci de la vérité et le désir de faire respecter le droit de chacun.

ALCESTE.

DÉDIÉ A MONSIEUR LE PRÉFET

Nous lisions, l'autre jour, dans un régional que la chasse aux oiseaux de passage, alouettes, palombes, etc., au moyen de nattes était autorisé dans la Gironde jusqu'au 5 avril prochain, et cela nous faisait songer aux récriminations souvent entendues de nos chasseurs Rhétais qui, depuis si longtemps, luttent sans succès pour obtenir la même faveur. Pourquoi donc en effet 2 poids et 2 mesures, pourquoi ce qui est autorisé dans un département voisin, serait-il un délit dans le nôtre, voilà ce que notre esprit

Plus d'Animaux poussifs !

Plus d'Animaux qui toussent!

AVEC LA

POUDRE GAUDIN

DEPOT : Pharmacie R. MICHAUD,

Saint-Martin de Ré.

3 fr. 50 la boîte.

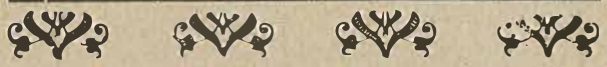

Épicerie du Progrès

Maison Guérive-Roy

SAINT-MARTIN (Ile de Ré).

Dépôt de la MÉLASSE SAY et TOURTEAUX de GLUTEN pour bétail.

Demandez le mode d'emploi.

VENTE en gros et détail de Foin, Luzerne, Paille de Froment, Sons, Avoines grise et noire. — Graines pour semence de Pois, Haricots, Betteraves, Navets et toutes sortes de Graines potagères.

Pommes de terre de cuisine, 7.50 les 100 kilogrammes et pour semence, jaunes bien germées, 10 fr. les 100 kilogrammes.

MAISON DE CONFIANCE ET PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

SALON DE COIFFURE

Installation Moderne.

Service Antiseptique.

SPÉCIALITÉ DE POSTICHES

G. ROYER

En face le Bassin

SAINT-MARTIN DE RÉ

APPAREILS SPÉCIAUX POUR NETTOYAGE & SÉCHAGE INSTANTANÉ

PARFUMERIE

COIFFURES DE MARIÉES

Achat de Cheveux et Démêlures.

CHAUSSURES EN TOUS GENRES, DE LUXE & DE FATIGUE

Pour Hommes, Dames et Enfants.

Mme Léon PAJOT-MERCEREAU

SAINT-MARTIN DE RÉ. 15, rue de Sully.

Bonne Qualité. Prix toujours Modérés.

On se charge des Réparations.

n'admet plus, imbu qu'il est de cette vérité que. pour tous le citoyens, la loi comme les règlements administratifs doivent comporter les mêmes droits. Notre nouveau Préfet qui a déjà donné à nos populations des gages de son affabilité trouverait là une belle occasion de s'attirer la reconnaissance d'un bon nombre de nos concitoyens.

UN SAPEUR DE DIX ANS

Il y avait en 1812, au 9e régiment de ligne, un petit tambour qui n'avait que dix ans. C'était un enfant de troupe qui s'appelait Frolut de son véritable nom, mais que les soldats avaient surnommé Bilboquet. En effet, il avait un corps si long, si maigre et si fluet, surmonté d'une si grosse tête, qu'il ressemblait assez à l'objet dont on lui avait donné le nom ; Frolut ou Bilboquet, comme vous voudrez, n'était pas, du reste, un garçon autrement remarquable.

Le tambour-maître ne le ménageait pas, et lui avait, plus souvent qu'à son tour, battu la mesure sur les épaules avec sa grande canne de jonc, pour lui faire entrer, disait-il, le métier dans les doigts.

On riait beaucoup de lui. Ses camarades lui faisaient mille vilains tours ; après quoi ils le chassaient, en l'appelant « Cagne » à cause de ses jambes maigres et mal faites, et, lorsqu'il faisait mine de se plaindre, on le traitait de pleurard.

Un jour, c'était le 12 juillet 1812, le général qui commandait la brigade à laquelle appartenait le régiment de Bilboquet, reçoit de l'Empereur l'ordre de s'emparer d'une position qui était de l'autre côté d'un énorme ravin. Ce ravin était défendu par une batterie qui enlevait des files entières de soldats, et, pour arriver à l'endroit qu'avait désigné l'Empereur, il fallait s'emparer de cette batterie. A ce moment, le régiment de Frolut était sur le bord de la Dwina ; car l'histoire que je vous rapporte s'est passée pendant la campagne de Russie.

Tout à coup on voit arriver, au grand galop, un aide de camp qui apportait l'ordre à deux compagnies de voltigeurs de s'emparer de cette batterie. C'était une opération hardie, où il y avait à parier que périraient plus des trois quarts de ceux que l'on y envoyait ; aussi les voltigeurs, malgré leur intrépidité, se regardèrent-ils entre eux en secouant la tête et en haussant les épaules.

« Soldats ! s'écria l'aide de camp, c'est l'ordre de l'Empereur ». Et il repartit.

« Fallait donc le dire tout de suite, blanc-bec, dit alors un vieux sergent, en assujettissant sa baïonnette au bout de son fusil. Allons, allons, faut pas faire attendre le Caporal ; quand il vous a dit de vous faire tuer, il n'aime pas qu'on rechigne. »

Cependant il restait encore quelque hésitation dans la compagnie, et déjà deux fois le capitaine avait donné l'ordre au tambour maître de prendre deux tambours, de se mettre en avant et de battre la charge. Celui-ci restait appuyé sur sa grande canne, hochant la tête et paraissant peu disposé à obéir.

Pendant ce temps, Bilboquet, à cheval sur son tambour et les yeux levés sur son chef, sifflait un air de fifre et battait le pas accéléré avec ses doigts. Enfin l'ordre venait d'être donné une troisième fois au tambour-maître, il ne paraissait pas prêt à obéir davantage, lorsque, tout à coup, Bilboquet se relève, accroche son tambour à son côté, prend ses baguettes, et, passant sous le nez du tambour-maître, il le toise avec orgueil, lui rend d'un seul mot toutes les injures qu'il avait sur le cœur, et lui dit :

« Viens donc, grande Cagne ! »

Le tambour-maître lève sa canne, mais déjà Bilboquet était à la tête des deux compagnies, battant la charge comme un enragé.

Les soldats, à cet aspect, s'élancent après lui et courent vers la terrible batterie. Elle décharge d'un seul coup ses six pièces de canon et des rangs entiers de nos braves voltigeurs s'abattent et ne se relèvent plus. La fumée poussée par le vent les enveloppe, le fracas du canon les étourdit, mais la fumée passe, le bruit cesse un instant, et ils voient debout, à vingt pas devant eux, l'intrépide Bilboquet battant, battant la charge et ils entendent son tambour, dont le bruit tout faible qu'il soit semble narguer

tous ces gros canons qui viennent de tirer.

Les voltigeurs courent toujours, et toujours devant eux le tambour et son terrible rlan, rlan qui les appelle ; enfin une seconde décharge de la batterie éclate et perce d'une grêle de mitraille les débris acharnés des deux belles compagnies. A ce moment, Bilboquet se retourne et voit qu'il reste à peine cinquante de ses camarades, sur deux cents qui étaient partis, et aussitôt, comme transporté d'une fureur de vengeance, il redouble de fracas : on eût dit vingt tambours battant à la fois ; jamais le tambour-maître n'avait si hardiment frappé une caisse. Les soldats s'élancent de nouveau et entrent dans la batterie, Bilboquet le premier, criant à tue-tête aux Russes :

« Les morceaux en sont bons, les voici ; attendez, attendez ! »

Pendant ce temps, Napoléon, monté sur un tertre, regardait exécuter cette prise héroïque. A chaque décharge il tressaillait sur son cheval blanc ; puis quand les soldats entrèrent dans la batterie, il baissa sa lorgnette en disant tout bas : « Braves gens ! »

Aussitôt sur l'ordre de Napoléon, un aide de camp courut jusqu'à la batterie et revint au galop.

« Combien sont-ils arrivés ? dit l'Empereur.

— Quarante, répondit l'aide de camp.

— Quarante croix demain, » dit l'Empereur en se retournant vers son major général.

Le lendemain, tout le régiment forma le cercle autour des restes des deux compagnies ; on appela successivement le nom des quarantes braves qui avaient pris la batterie, et on remit à chacun la croix de la Légion d'honneur. La cérémonie était finie, lorsqu'une voix sortit du rang et fit entendre ces mots avec un singulier accent de suprise :

« Et moi ! moi ! je n'ai donc rien ? »

Le général B... qui distribuait les croix, se retourna et vit, planté devant lui, notre camarade Bilboquet, les joues rouges et l'œil presque en larmes.

« Toi, lui dit-il, que demandes-tu ?

— Mais, mon général, j'en étais, dit Bilboquet presque en colère ; c'est moi qui battais la charge en avant, c'est moi qui suis entré le premier.

— Que veux-tu, mon garçon, on t'a oublié, répondit le général ; d'ailleurs, ajouta-t il en considérant que c'était un enfant, tu es encore bien jeune, et on te la donnera quand tu auras de la barbe au menton. En attendant, voilà de quoi te consoler. »

En disant ces paroles, le général tendit une pièce de vingt francs au pauvre Bilboquet qui la regardait sans penser à la prendre. Il s'était fait un grand silence autour de lui, et chacun le considérait attentivement : lui demeurait immobile devant le général, et de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Ceux qui s'étaient le plus moqués de lui paraissaient attendris, et peut-être allait-on élever une acclamation en sa faveur, lorsqu'il releva vivement la tête, comme s'il venait de prendre une grande résolution, et dit :

« C'est bon, donnez toujours. Ce sera pour une autre fois. »

Et sans plus de façon, il mit la pièce dans sa poche, et s'en retourna à son rang en sifflant d'un air délibéré et satisfait.

Quelque temps après, les troupes françaises entrèrent à Smolensk, victorieuses et pleines d'ardeurs ; Bilboquet en était, et le jour même de l'arrivée, se promenant à travers la ville, il avisa une petite boutique où se trouvait un marchand magnifiquement barbu. L'homme s'approcha de notre tambour et lui demanda humblement en mauvais français :

« Qué foulez-fous, mon petit mousir ?

— Je veux ta barbe, répond cavalièrement Bilboquet.

— Mon parpe ! dit le marchand stupéfait ; fous foulez rire ?

— Je te dis que je veux ta barbe, reprend-il fièrement, en posant la main sur son sabre ; mais ne crois pas que je veuille te la voler : tiens, voilà un Napoléon, tu me rendras mon reste. »

Le pauvre marchand voulut faire entendre raison au petit Bilboquet ; mais il était entêté comme un cheval aveugle et une dispute s'engagea qui attira bientôt quelques soldats. Ils entrèrent pour s'informer du motif de la querelle, et ils trouvèrent l'idée du tambour si drôle qu'ils obligèrent

le pauvre homme à lui céder sa barbe. L'un d'eux, gascon et perruquier du régiment, tira des rasoirs de sa poche et se mit à raser le malheureux marchand sans eau ni savon ; puis après l'avoir horriblement écorché, il remit sa tonte à Bilboquet, qui l'emporta triomphant. En arrivant au régiment, il la fit coudre par le tailleur sur un morceau de peau d'âne d'un tambour crevé, et la mit au fond de son sac. On en causa pendant quelques jours, mais il fallut bientôt songer à autre chose. On se remit en marche, et personne ne pensait plus au petit Bilboquet quand on arriva à Moscou.

Alors, il arriva d'affreux malheurs ; le froid et la dévastation privèrent l'armée française de toutes ses ressources. la famine l'atteignit, et bientôt il fallut se retirer à travers un pays désert et des neiges sans fin.

Chacun s'en retournait comme il pouvait, et c'est à peine s'il restait quelques régiments réunis en corps d'armée et obéissant à leurs généraux. Celui de Bilboquet était de ce nombre. Il était de l'arrière-garde qui empêchait les Cosaques de massacrer les malheureux soldats isolés.

Un jour, ils achevaient de franchir une petite rivière, et, pour retarder la poursuite des ennemis, on avait essayé de faire sauter deux arches du pont en bois qu'on venait de traverser ; mais les tonneaux de poudre avaient été posés si précipitamment, que l'explosion produisit peu d'effet. Les arches furent cependant ébranlées, mais toute la charpente appuyait encore sur une poutre qui, si les ennemis fussent arrivés, eut bientôt permis de reconstruire le pont.

Le général qui commandait, voyant que le salut d'une partie de l'armée dépendait de la destruction de ce pont, voulut envoyer quelques sapeurs pour abattre cette poutre et entraîner le reste de la charpente. Mais au moment où ils s'apprêtaient à s'embarquer, l'ennemi arrive de l'autre côté de la rivière et commence un feu si terrible, qu'il ne paraissait pas probable qu'aucun sapeur put arriver vivant jusqu'à la fatale poutre. Aussi allait-on se retirer en se défendant, lorsque, tout à coup, on voit s'élancer un soldat dans la rivière, une hache sur l'épaule ; il plonge et reparaît bientôt ; à sa barbe on reconnaît que c'est un sapeur qui se dévoue au salut de tous. Tout le régiment attentif le suit des yeux tandis qu'il nage et que les ennemis font bouillonner l'eau d'une grêle de balles ; mais le brave sapeur n'en avance pas moins vigoureusement. Enfin il arrive après des efforts inouïs, monte sur le pied de la pile, et en quelques coups de hache, abat le reste de la poutre qui de loin semblait énorme, mais qui était aux trois quarts brisée. Aussitôt la charpente des deux arches s'abîme dans la rivière, l'eau jaillit en l'air avec un fracas terrible, et l'on ne voit plus le brave sapeur.

Mais tout à coup, on l'aperçoit parmi les débris se dirigeant vers la rive. Tout le monde s'y élance rempli d'admiration et de joie : on tend des perches au nageur, on l'encourage ; le général lui-même s'approche jusqu'au bord de l'eau, et n'est pas peu étonné de voir sortir Bilboquet avec une grande barbe noire pendue au menton.

« Qu'est-ce que c'est que cà ? s'écrie-t-il et que signifie cette mascarade ?

— C'est moi, dit le tambour, c'est Bilboquet, à qui vous avez dit qu'on lui donnerait la croix quand il aurait de la barbe au menton. En voici une qui est fameuse, j'espère.... Allez, allez, je n'y ai rien épargné ; il y en a pour votre argent, et vos vingt francs y ont passé. »

Le général demeura stupéfait de tant de courage et de finesse à la fois. Il prit la main de Bilboquet, comme s'il eût été un homme, et lui donna sur le champ la croix que lui-même portait à sa boutonnière.

Depuis ce temps, les anciens du régiment saluaient Bilboquet avec amitié, et le tambour-maître ne lui donna plus de coups de canne.

F. Soulié.

Entre gamins.

— Il faut vraiment que ton papa soit avare. Comment, il est cordonnier et il te fait porter de vieux souliers !

— Eh bien, et ton père ? Il est dentiste et ton petit frère n'a qu'une dent.

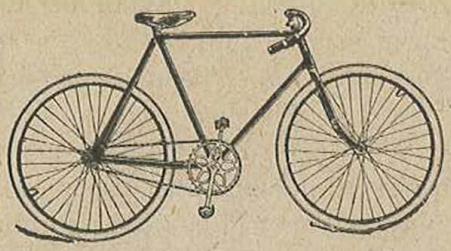

CYCLISTES RHÉTAIS

si

vous voulez

UNE

SUPERBE BICYCLETTE

adressez-vous

chez

William BARON

Rue de Sully
St-MARTIN DE RÉ

SEUL AGENT
DES CYCLES
Peugeot, Rochet,
Diamant,
Griffon, etc.

ACCESSOIRES DE TOUTES SORTES

VENTE & RÉPARATIONS
DE
Machines à Coudre

VENTE A CRÉDIT
Depuis 10 francs par Mois
Escompte de 10 o/o au comptant

LÉON BERNARD FILS

Saint-Martin de Ré

Chaussures & Saboterie

CHAUSSURES DE LUXE
et de Travail

LION NOIR, SANS RIVAL

SPÉCIFIQUE VICTORIEUX
Pour les Cors

La Maison fait les Réparations

Chaussures Marcard
DE NIORT

MADAME !

Voulez-vous un
Chapeau coiffant bien
Adressez-vous chez

Mme L. ROYER
Modiste
Quai Richard, Saint-Martin de Ré

Soieries et Fournitures pour Modes
Réparations

PRIX MODÉRÉS

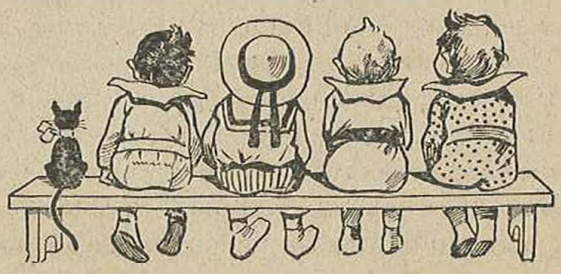

CHRONIQUE DE L'ILE

SAINT-MARTIN

Au cours des dernières tempêtes l'un de nos jeune compatriotes a bien failli avoir le sort des passagers du *Général Chanzy*. M. Monchy, officier de la marine marchande, commandant le dundée *Anne-Marie*, qui fait un service de transports de sels de Noirmoutiers à Brest, s'était mis à l'abri devant Camaret. En pleine nuit, au cours d'un grain très violent, sa grosse chaine d'ancre s'étant cassée, le navire vint à la côte. Le canot de sauvetage de la station put recueillir l'équipage après bien des efforts. Quant au navire, tout d'abord considéré comme perdu, il a pu être renfloué.

*
* *

Pour les inondés.

Sur l'initiative de la municipalité qui s'était inscrite en tête de la liste, une souscription a été ouverte dans la commune de Saint-Martin au profit des victimes des inondations de Paris. Elle a produit la somme de 496 francs qui a été envoyée a M. le préfet de la Seine.

Une goutte d'eau dans la mer ! C'est vrai, mais la mer est-elle faite d'autre chose que de gouttes d'eaux ?

*
* *

Au cours des derniers mauvais temps l'un de nos bateaux-pilotes a failli se perdre avec son équipage dans des circonstances particulièrement émouvantes.

Le pilote Renneteau sortait un cargo-boat du port de La Pallice, son navire le *Petit Chaumois*, était à la remorque du cargo.

A quelques encablures des jetées survint un grain d'une rare violence qui coucha le *Petit Chaumois* sur la lame et rompit net l'aussière qui servait de remorque. Sans perdre son sang-froid l'équipage, composé des marins, Paul Cochard, Alexandre Cochard et Henri Renneteau, prit ses dispositions pour fuir devant le temps. A bord du *Cargo* on se mettait à la poursuite du navire pour lui porter secours, mais Renneteau et le capitaine s'apercevaient bientôt que le fin voilier doublait et triplait l'allure du vapeur. Le pilote eut alors un accès de désespoir, persuadé qu'il ne reverrait jamais ni son bateau ni surtout ses hommes.

Au large, on fit rencontre d'un pêcheur qui rapatria le pilote à La Rochelle.

Son premier soin fut de télégraphier partout pour savoir si l'on avait quelque nouvelle de son équipage. Quel ne fut pas son soulagement lorsqu'il reçut un télégramme de Rochefort lui apprenant que le « *Petit chaumois* » était en sûreté dans le bassin et que personne ne manquait à bord.

L'accident avait été si brusque et si effrayant que les marins d'un torpilleur rentrant à La Pallice au moment où il venait de se produire avaient annoncé que le bateau du pilote Renneteau venait de se perdre sous leurs yeux avec son équipage. C'est évidemment aux qualités nautiques du navire comme aussi et surtout au sang-froid et à la connaissance de leur métier de ceux qui le montaient que tous ces braves gens ont dû leur salut.

*
**

Une fête a eu lieu à la salle Rivaille au profit des écoles libres et sous la présidence de l'évêque de La Rochelle.

Devant une assistance nombreuse les enfants des deux patronages, garçons et filles, ont joué deux pièces de comédie et interprété des chansons de Botrel.

Les jeunes artistes se sont si bien acquittés de leur rôle qu'une deuxième séance a été donnée le dimanche suivant.

*
* *

La fête projetée au profit des écoles communales qui devait avoir lieu prochainement a été repoussée au commencement d'avril ; la date n'étant pas encore fixée, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

*
* *

Par décret de M. le Président de la République les pouvoirs de M. Egly, comme lieutenant de pompiers de la compagnie de Saint-Martin, sont prorogés de cinq ans.

*
* *

Conseil Municipal

Dans sa réunion du 26 février courant, le conseil municipal de Saint-Martin de

LE THÉ SAINT-MARTIN

EST LE PLUS ACTIF

LE PLUS AGRÉABLE

de tous les Thés purgatifs

Purgatif, Dépuratif, Rafraîchissant

PRÉPARÉ PAR

R. MICHAUD, Pharmacien

Saint-Martin de Ré

NOUVELLES GALERIES RHÉTAISES

A. MAXÈS

Rue de Sully — **Saint-Martin de Ré** — Sur le Bassin

Lits noyer massif
Garanti, ordinaires à rouleaux

Lits noyer massif
Garanti, 1/2 Renaissance et dossier cintré

Armoires à linge noyer massif - Tables de nuit - Buffets - Dessertes

SPÉCIALITÉ DE **SOMMIERS ÉLASTIQUES** GARANTIS CINQ ANS

Demander les Prix

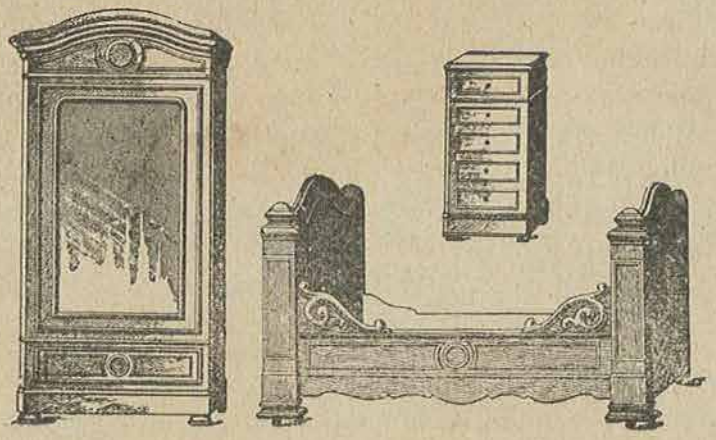

CHAISES de tous genres

MATELAS

Lits de plume, etc.

MAISON DE CONFIANCE

Ré a donné son avis favorable aux comptes de M. Fournier, ancien receveur municipal pour sa gestion du 1er janvier au 30 novembre 1909. Il a également adopté les comptes du même, comme receveur de l'Hospice et comptable du Bureau de Bienfaisance.

Le conseil décide que le marché public sera fermé à 11 heures 1/2 au lieu de 11 heures, tous les samedis, du 1er octobre au 1er mars.

La fermière devra justifier de la location des places et n'aura pas le droit de se réserver des places vides autour de son propre éventaire.

Des réparations d'entretien sont décidées à la tombe de feu M. le docteur Kemmerer. A l'unanimité, l'assemblée communale ordonne la vente du kiosque qui encombre la place d'armes, le produit de cette vente devant être appliqué à l'entretien de la charpente d'exercices des pompiers.

*
* *

Statistique agricole

La commission cantonale de statistique agricole du canton de Saint-Martin s'est réunie le 25 février à la mairie de Saint-Martin, sous la présidence de M. Martineau, conseiller d'arrondissement.

Il ressort de ses travaux les chiffres suivants :

La commune du Bois compte 1001 hectares cultivés ; celle de la Flotte 1251 hect.; celle de Sainte-Marie 1032 hect.; celle de Saint-Martin 375 hectares.

Les principales cultures se répartissent comme suit et ont produit pour l'année 1909 les rendements suivants :

Orge. — Le Bois, 200 hectares qui ont donné 6.000 hectol.; La Flotte, 145 hectares, 6.090 hectol. ; Sainte-Marie, 250 hectares, 10.000 hectol. ; Saint-Martin, 34 hectares, 952 hectolitres.

Graines de luzerne. — Le Bois, 5 quintaux ; La Flotte, 40 quintaux ; Sainte-Marie, 25 quintaux; Saint-Martin, 1/2 quintal.

Asperges. — Le Bois, 25 quintaux; La Flotte, 135 quintaux ; Sainte-Marie, 80 quintaux ; Saint-Martin, 8 quintaux.

Vin. — Le Bois, 750 hectares de vignes productives ayant donné 22.500 hectos ; La Flotte, 626 hectares, 21.910 hectos ; Sainte-Marie, 710 hectares, 37.650 hectos ; Saint-Martin, 76 hectares 1/2. 2.525 hectos.

En somme, la récolte du canton a été moyenne pour la vigne et inférieure à la moyenne pour toutes les autres cultures.

*
* *

Objets trouvés déposés à la Mairie de Saint-Martin.

Un porte-monnaie contenant une petite somme ; — deux cols de fourrure d'enfant ; — paire d'espadrilles neuves ; — un costume de bain ; — tablier de bonne, gants blancs.

*
* *

Une série de conférences organisées sous les auspices de la municipalité va avoir lieu à Saint-Martin. Les conférenciers qui ont promis jusqu'à présent leur concours sont : Mme O. Lévêque, M. Calas, M. Am. Roux.

LE BOIS.

Vœu du Conseil Municipal.

Séance du 20 février 1910.

Le Conseil municipal de la commune du Bois-de-Ré :

Considérant que la loi du 29 juin 1907, sur les déclarations de récolte, oblige tous les propriétaires de vignes et cultivateurs récoltants à venir, chaque année avant le 30 novembre à la mairie, déclarer le produit de leur récolte de vin et les stocks antérieurs restant dans leurs caves, ce qui n'a jamais été contrôlé ;

Que l'application de cette loi très gênante pour les producteurs, commerçants et consommateurs leur est préjudiciable puisqu'elle entraine une perte de temps considérable en même temps que des frais supplémentaires toujours onéreux, et sans aucun profit pour l'Etat et les particuliers,

A l'unanimité émet le vœu :

« Que la dite loi du 29 juin 1907 soit abrogée le plus tôt possible, car son effet est diamétralement opposé à celui qu'en attendait le législateur.

Nouvelles Galeries Rhétaises

A. MAXÈS

Rue de Sully — Saint-Martin de Ré — Sur le Bassin

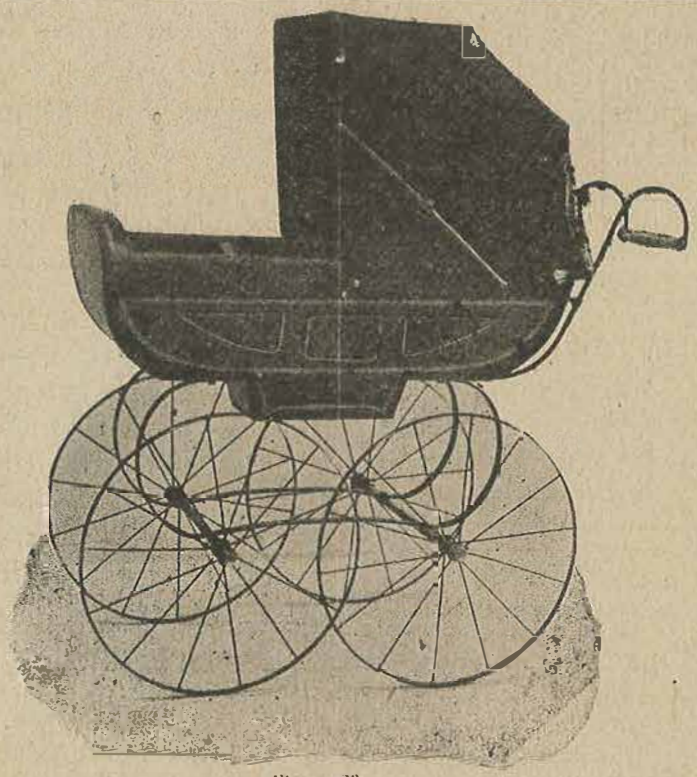

Figure 23.

Figure 26.

VOITURES D'ENFANTS

Fabrication soignée

Caisse-landeau à panneaux, métal embouti, garniture bourrelets moleskine. — Capote moleskine couleur. — Compas dorés. — Tablier. 2 coussins. — Poignée bois. — Roues 50×50 avec écrous et couvre-graisse (fig. 23).

Prix : **22** fr. **50**

Grand Landeau à panneaux métal embouti sur demi-ressorts avec croisillons. — Garniture capitonnage piqué. — Capote avec compas dorés. Tabliers. — 3 coussins. — Poignée bois. — Roues 50×50 avec écrous et couvre-graisse nickelés (fig. 26).

Roues caoutchoutées

Teintes fines

Prix : **39** francs.

Grand Landeau à panneaux métal embouti sur grands ressorts avec courroie de milieu. — Capitonnage piqué. — Capote compas dorés. — Tablier. — 3 coussins. — Poignée céramique. — Roues caoutchoutées 50×50, etc., etc.

Prix : **40** francs.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

LA FLOTTE

Compagnie Rhétaise.

L'Assemblée générale annuelle de la Compagnie Rhétaise aura lieu le dimanche 20 mars, à 2 heures, à Sainte-Marie-de-Ré.

*
* *

Conseil Municipal

Le Conseil procède à la révision de la liste d'assistance médicale gratuite.

Il décide que dorénavant il ne sera alloué que 100 francs pour les fournitures scolaires aux élèves indigents.

Le Conseil vote un secours de 100 francs en faveur des inondés. Cette somme sera incessamment versée à la Caisse du Comité de l'Union des Femmes de France à La Rochelle.

Le Conseil vote diverses dépenses pour le matériel d'incendie.

Le Conseil ayant accepté en principe la construction d'un dépositoire au cimetière charge la Commission d'étudier le projet.

Il est rendu compte du travail exécuté par le nouveau cylindre à vapeur dans les rues Olonaise et des Charrettes et de l'économie qu'il a procuré comparativement à l'ancien système à traction animale.

Le Conseil délibérant sur la création d'un encan au poisson est d'avis d'en poursuivre l'étude.

Le Conseil décide la construction d'une cloison vitrée au Marché public à l'effet de garantir des intempéries les femmes vendant audit marché.

Il demande le relèvement de certaines parties du pavage dans les rues de la Châtaigneraie, du Port, et de la Grande-Rue qui relèvent du service vicinal.

Il demande également à l'administration des Ponts et Chaussées le rejointoyement des digues Est et Sud-Ouest du port qui sont en mauvais état.

SAINTE-MARIE

Nous apprenons avec plaisir la nomination à Tours, comme officier d'administration du génie, de M. Auvin, gendre du sympathique secrétaire de la Mairie de Sainte-Marie.

*
* *

Conseil municipal. — *Séance du 17 février.*

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de gestion de M. Fournier, receveur municipal.

Il a accepté la promesse de vente consentie par M. Pierre Ragody pour 2.100 m² de terrain au village de Rivedoux et destinés à l'établissement d'un cimetière. Le prix est fixé à 0 fr. 50 le mètre carré.

Une demande des habitants de la Noue en vue d'obtenir un bureau de régie a été ajournée.

A la suite d'une proposition faite par un industriel parisien, le Conseil ne reconnait pas la nécessité d'établir actuellement une station centrale d'électricité dans l'île de Ré pour l'éclairage public.

La coupe du sart sur le littoral de Sainte-Marie de Ré sera autorisée jusqu'au 1er mai.

ARS

Pour les sinistrés.

Un grand concert de charité au profit des sinistrés de la Seine aura lieu samedi 5 mars à 8 heures du soir, dans le magasin neuf des Salorges sur le port, sous les auspices de M. le Maire d'Ars.

Cette fête de charité s'annonce comme des plus brillantes. Au programme : Une comédie de Labiche et une pièce de Galipaux, interprétées par MM. Loizeau, Métay et Baudry et Mlles Berthelin, Bonnet, Jacob, Ménard ; Duo : Mlles Berthelin et Jacob, chansonnettes comiques ; M. Laroche, répertoire Mayol et M. Baudry, répertoire Polin et Dranem. Romances par Mlles Jacob, Berthelin, Ménard, accompagnement de piano : Mme Joly, Sélections musicales : piano et violon exécutées par Mme Joly, Mlle Simon, Mlle Patou et M. Butler ; Duo des travailleurs par MM. Baudry et Chevallereau ; Chœur final : Les Gitana, 20 exécutants.

L'excellente musique d'Ars prêtera son gracieux concours à cette fête.

*
* *

Délibération du Conseil Municipal d'Ars
Séance du 20 Février 1910.

Portrait de M. Fallières. — Le Maire fait connaître au conseil que M. William Barbotin, artiste-peintre et graveur, a fait don à la commune d'Ars du portrait gravé de M. Fallières, Président de la République.—

Pour Nettoyer et remettre à neuf

VÊTEMENTS, CHAPEAUX, GANTS, CRAVATES, RUBANS, etc.

EMPLOYEZ

l'Eau Céleste

1 fr. le flacon, 0 fr. 60 le 1/2 fl.

PHARMACIE R. MICHAUD

Saint-Martin de Ré

BON POUR

Un Flacon d'EAU CÉLESTE

à titre d'échantillon

au prix réduit de **0.75** *au lieu de* **1** *fr.*

A PRÉSENTER

à la PHARMACIE R. MICHAUD

Saint-Martin de Ré

Le Conseil à l'unanimité s'unit au Maire pour adresser à celui qui se souvient si amicalement de son pays natal et qui l'honore dans les Arts, l'expression de sa gratitude et le remercie de son envoi généreux.

Conférences agricoles. — Le Maire exprime ses regrets au Conseil que MM. les agriculteurs de cette commune n'assistent pas plus nombreux aux conférences agricoles très intéressantes que fait M. Parentaud, instituteur. En conséquence, il invite MM. les Conseillers municipaux à bien vouloir faire un peu d'entrainement en honorant de leur présence ces conférences.

LOIX

Société de préparation militaire « Pour la Patrie »

La Société mixte de tir et de préparation militaire « Pour la Patrie » de Loix informe les habitants des communes voisines qu'il leur est possible de profiter des avantages de ladite société en demandant au Président leur admission, soit individuellement ou en groupe.

Nous rappelons que des munitions de guerre sont allouées par l'Etat aux sociétaires, pupilles, réservistes ou territoriaux.

ÉTAT-CIVIL

CANTON DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Commune de Saint-Martin

NAISSANCES

31 décembre 1909. — Pillard, Florentin-Arthur.
8 janvier 1910. — Pichelin, Jacques-Marie-Gérard.
31. — Rataud, André-Ernest.
9 février. — Gray, Jean-Pierre-Marie.
21. — Chapus, Gabrielle-Marie.
24. — Dos, Marthe-Gillette.

PUBLICATIONS

Entre Tessier, Aimé-Arsène-Julien, boucher, et Guiau, Germaine-Marie-Louise, sans profession.

MARIAGES

10 janvier. — Gondonneix Antoine et Bodard, Emilie-Renée,

DÉCÈS

11 janvier. — Jacquet, Etienne-Norbert, veuf Magué et époux Victorine Frémit, 66 ans.
18. — Plaideau, François-Paul, époux Marie-Léonie Pédeneau, 68 ans.
1er février. — Arabet, Marguerite, épouse Courtois, 48 ans.
4. — Laurent, Eugène-Cyrille, 36 ans.
10. — Guillochon, Henri-Jean, 73 ans.
12. — Rabillé, Esther-Pélagie, veuve Peneaud et veuve Patrix, 88 ans.
15. — Diogo, Joao de Campos, 22 ans, célibataire.
17. — Turbé, Jacques-Armand-Hégésipe-Louis-Philippe-Aimé (dit Alfred), 78 ans.

Commune du Bois

NAISSANCES

7 janvier. — Morin, Clément-Victor.
25. — Carré, Adéoda-Pierre-Victor.
9 février. — Millet, Alexis-René-Maurice.
17 février. — Bernard, Henri-Victorien.

MARIAGES

8 janvier. — Goumard, Adrien-Henric, et Bernard, Marie-Louise.
17 février. — Richard, Louis, et Dupeux, Alda-Clémentine.
26 — Airaud, Albéric-Louis, veuf Braudon, et Enet, Augustine-Marie-Louise, veuve Rabillé.

DÉCÈS

7 janvier. — Séjourné, Anne-Véronique, veuve Martineau, 72 ans.
9. — Sourisseau, Marie-Victoire, épouse Bourget, 55 ans.
1er février. — Chemineau, Madeleine-Marguerite-Clémentine, veuve Bernard, 60 ans.
3. — Chemineau, Honorine-Marguerite-Geneviève, veuve Magnié, 73 ans.
9. — Lavergne, Georges-André, 3 mois.

Commune de La Flotte

NAISSANCES

12 janvier. — Bertin, Marguerite-Héloïse.
13. — David, Marcel.
15. — Etien, Cécilia-Eugénie.
3 février. — Rousseau, Félicien-Elie-Fabien
24. — Gauthier, Irène-Charlotte; — Rateau, Alexandre-Fernand-Joseph.

MARIAGES

Aujard, Martial-Elie-Anatole, marin, 22 ans, et Godet, Rose-Lucia-Célestine, sans profession, 24 ans, domiciliés à La Flotte.

Thiébaut, Léandre-Charles-Octave, marin, 19 ans, et Cazeneuve, Eugénie-Henriette, couturière, 18 ans, domiciliés à La Flotte.

DÉCÈS

18 février. — Etien, Cecilia-Eugénie, 1 mois.
24. — Mounier, Véronique, épouse Plissonneau, cultivatrice, 71 ans.
Moquay-Caroff, mort-né.

Commune de Sainte-Marie

NAISSANCES

Janvier. — Néant.
2 février. — Reddé, Yvonne-Alphonsine, à Ste-Marie.
3. — Neveu, Augustine-Louise, à Ste-Marie.
15. — Relet, Denise-Maximilienne, à La Noue.
18. — Berchotteau, Eudoxie, à La Noue.
21. — Joussemet, Auguste-Alfred, à La Noue.

MARIAGES

11 janvier — Bernard, Eugène-Honoré, et Berchotteau, Zelida-Athénaïs, à La Noue.

DÉCÈS

18 janvier. — Chaigne, Marie, veuve Bernard, à Rivedoux, 83 ans.
20. — Henry, Marie, épouse Martineau, Louis, à Sainte-Marie, 86 ans.
22. — Chaigne, Joseph, veuf Barranger, à La La Noue, 82 ans.
5 février. — Moreau, André-Augustin, veuf David, Marie, à Ste-Marie, 87 ans.
7. — Perrin, Gustave, époux Archimède, Victoire, à Ste-Marie, 53 ans.
22. — Baron, Victor-Emilien, à Ste-Marie, 10 mois.
— Manguis, Madeleine, veuve Bonnaudet, Etienne, à Rivedoux, 74 ans.

CANTON D'ARS

Commune d'Ars.

NAISSANCES

23 janvier. — Butler, Marguerite-Hélène.
4 février — Neveur, Edmond-Louis-Augustin
10. — Prilland, Jean-Adolphe.
24. — Bernard, Marguerite-Alice-Clémentine.

PUBLICATIONS

Entre Guérande, Clément-Augustin, veuf de Guérande Louise, et Neveur, Marie-Louise.

MARIAGES

27 janvier. — Conan, Joseph, et Héraudeau, Marie-Angélique.
22 février. — Guérit, Gilbert, et Jollit, Louise-Clotilde.

DÉCÈS

2 janvier. — Delbès, Catherine, épouse Bréant, 35 ans.
7. — Lucas, Ferdinand-Raphaël, célibataire, 25 ans.
8. — Bannière, Louis-Eugène, célibataire, 81 ans.
9. — Bargeau, Marie-Anne, veuve Jamard, 83 ans.
23. — Gérain, Elize-Adélaïde-Adélina, veuve Garnier, 84 ans
28. — Payant, Théodore-Clément, époux Enet, 61 ans.
7 février. — Bernicard, Marie-Marguerite, veuve Héraudeau, 73 ans.
17. — Rainaud, Pacifique-Modeste, veuve Amelin, 81 ans.
18. — Lucas, Etienne-Ferdinand, époux Pajot, 79 ans.
21. — Martineau, Louis André, époux Mercier, 71 ans

Commune des Portes

NAISSANCES

4 janvier. — Bourgeois, Théodore ; — Aujard, Frank.
6. — Philipponneau, James-Guy-Léon.
24. — Chatenay, Marceline.
21 février. — Mercier, Georges-Jean-Isidore.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

27 janvier. — Bougeois, Pierre-Stanislas.
6 février. — Boujois, Marie-Madeleine.

Commune de La Couarde

NAISSANCES

14 janvier — Lefort, René-Emile.
15. — Cochard, Alfred-Henri.
16. — Brullon, Jeanne-Hélène.
9 février. — Rasle, Suzanne-Augusta.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

3 janvier. — Brizard, Magdeleine-Léonide.
7. — Guilbaud, Louis-Philippe.
16. — Bori, né sans vie.
27. — Marcel-Emile, enfant naturel.
5 février. — Lefort, Rosalie.
26. — Rathuit, Marie.

Commune de Loix

NAISSANCES

Néant

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

3 janvier. — Aunis, Auguste-François-Charlemagne, 73 ans.
12 février. — Bouthillier, Mélanie-Victorine, 75 ans.
13. — Begaud, François-Ursule, 86 ans.

Les renseignements pour l'état-civil de la commune de Saint-Clément ne nous étant pas parvenus à temps, seront publiés dans le prochain numéro.

JOYEUSETÉS

Au tribunal.

Le président au témoin :

— Levez-vous et jurez de dire la vérité.

— Je le jure.

— Eh bien, dites moi ce que vous savez.

— Je ne sais rien, Monsieur le président.

*
* *

C'est après son repas qu'un priseur prise davantage parce qu'alors il a dîné.

*
* *

Quel est le poisson avec lequel on peut abattre des noix ?

— La perche.

*
* *

Petit dialogue :

— Vous êtes chauve de bien bonne heure, cher monsieur ?

— Ce n'est pas étonnant ; il paraît que je l'étais déjà en venant au monde.

*
* *

Le oui fatal a été prononcé. On sort de la mairie. Juste à ce moment, la pluie commence à tomber. Et le marié, très nerveux, de s'écrier :

— Allons, bon ! Encore un embêtement.

RECETTES UTILES

Pour rendre vos vêtements imperméables

Voici une méthode qui fut employée en 1882 par l'armée belge pour imperméabiliser les vêtements militaires. Les étoffes rendues imperméables à l'eau par cette méthode sont traversées cependant par l'air, ce qui n'impose pas à celui qui les porte une transpiration anormale.

Battez convenablement le tissu à imperméabiliser pour le débarrasser de la poussière. Trempez-le complètement dans une solution de 2 kilogrammes d'alun ordinaire dans 50 litres d'eau pendant dix minutes. Laissez le égoutter quelques instants sans le tordre, puis trempez le dans une deuxième solution formée de 2 kilogrammes d'acétate de plomb dans 50 litres d'eau.

Il se forme dans le tissu un sel d'acétate d'alumine qui donne au vêtement un toucher onctueux et empêche les gouttes d'eau de le pénétrer, en les obligeant de glisser à la surface.

Retirez le vêtement du bain d'acétate de plomb et laissez-le égoutter quelques instants sans le tordre. Mettez-le sécher à plat sur un pré ou sur un plancher, afin que le liquide reste bien réparti dans toute sa surface.

*
* *

Pour lustrer et raidir les chemises par l'amidon

Plongez d'abord la chemise dans l'amidon chaud, puis dans l'amidon froid. Voici le mode opératoire.

L'amidon chaud doit être employé aussi chaud que possible ; frottez ensuite vigoureusement les chemises des deux côtés l'un après l'autre.

Quand la chemise est sèche, faites dissoudre 8 grammes de gomme arabique dans un demi-litre d'eau chaude, passez et laissez refroidir. Ajoutez 30 grammes d'amidon fin râpé et enfin le blanc d'un œuf. Etendez la chemise sur une table et appliquez l'amidon avec une éponge.

Prix de la ligne de publicité : **0 fr.30**

PETITE CORRESPONDANCE

(Nous répondrons ici gratuitement aux lecteurs qui nous feront parvenir des demandes de renseignements).

Offres et Demandes d'Emploi

Gratuites pour les Employés
0 fr. 30 la ligne pour les Employeurs.

On demande un jeune homme de 12 à 15 ans pour le commerce. (Bureau du Journal).

ANNONCES

A Vendre : Fenêtres, contrevents, plusieurs devantures à l'état neuf, matériaux divers. — S'adresser à M. Maxès, Saint-Martin.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné (nom et adresse très lisibles).....
.....*prie Monsieur le Directeur de la* Revue Rhétaise *de m'inscrire pour un abonnement d'un an.*

Ci-joint un mandat de 3 francs.

Prière de faire toucher l'abonnement (3 fr. 05) à domicile.

(Effacer la mention relative au mode de paiement non choisi).

Service de Bateaux à vapeur. - Horaire pour le mois de Mars 1910

Entre La Flotte et La Rochelle

DÉPARTS		La Flotte	La Rochelle
1	Mardi . . .	7 h. matin	3 h. 30 s.
2	Mercredi .	7 h matin	4 h soir
3	Jeudi . . .	6 h. matin	8 h 15 m.
4	Vendredi .	6 h. 15 m	9 h. 30 m.
5	Samedi .	7 h 45 m.	11 h. matin
6	Dimanche	11 h. 55 m.	7 h. 30 m.
7	Lundi . . .	10 h. 30 m	1 h. 30 s.
8	Mardi . . .	11 h. 15 m.	2 h. 15 s.
9	Mercredi	11 h. 45 m.	3 h. soir.
10	Jeudi . . .	midi 30	4 h. soir
11	Vendredi .	1 h. soir	4 h. 15 s.
12	Samedi . .	6 h. 30 m.	4 h. soir
13	Dimanche	4 h 55 s.	2 h. soir
14	Lundi . . .	6 h. 30 m.	4 h. soir
15	Mardi . . .	6 h. 30 m.	4 h. soir
16	Mercredi .	7 h. matin	4 h. soir
17	Jeudi . . .	6 h. matin	8 h. 15 m.
18	Vendredi .	6 h. 30 m.	9 h. 30 m.
19	Samedi . .	8 h. 15 m.	11 h. 15 m.
20	Dimanche	midi 25	8 h. matin
21	Lundi . . .	10 h. 45 m	2 h. soir
22	Mardi . . .	11 h. 30 m.	2 h. 45 s.
23	Mercredi .	midi	3 h. 15 s.
24	Jeudi . . .	midi 30	3 h. 45 s.
25	Vendredi	1 h soir	4 h. soir
26	Samedi . .	6 h. 15 m.	4 h. soir
27	Dimanche	4 h. 25 s.	4 h. 30 s.
28	Lundi . . .	6 h. 30 m.	4 h. soir
29	Mardi . . .	6 h. 30 m.	4 h. soir
30	Mercredi .	7 h. matin	4 h. soir
31	Jeudi . . .	6 h. 30 m.	4 h. soir

Les jours dont les heures de départ sont soulignées d'un trait noir indiquent que le départ de La Flotte a lieu au môle d'accostage du Coligny et à La Rochelle au ponton de ce même vapeur.

Entre La Flotte et l'Aiguillon

DÉPARTS		La Flotte	L'Aiguillon
4	Vendredi .	6 h. 15 m.	9 h. 30 s.
6	Dimanche.	9 h. 15 m.	midi 30
11	Vendredi .	1 h. soir.	4 h. 15 s.
13	Dimanche	6 h. 15 m.	3 h. 30 s
18	Vendredi .	6 h. 30 m.	9 h 30 m.
20	Dimanche.	9 h. 45 m.	1 h. soir
25	Vendredi .	1 h. s.	4 h. soir
27	Dimanche	6 h. matin	4 h. soir

Entre Sablanceau et La Pallice et vice-versa.

Départs de Sablanceau	Départs de La Pallice
6 h. 55 matin	7 h. 35 matin
10 h. 30 matin	11 h. 10 matin
4 h. 50 soir	5 h. 30 soir

Le Gérant, R. MICHAUD.

Entre Saint-Martin et La Rochelle.

DÉPARTS		De La Rochelle	De Saint-Martin
1	Mardi . . .	7 h. 15 m	3 h. 45 s.
2	Mercredi .	7 h. 15 m.	4 h. soir
3	Jeudi . . .	6 h. 30 m	9 h 15 m.
4	Vendredi .	7 h. matin	10 h. 30 m.
5	Samedi . .	7h. 15 m.	10 h 30 m.
6	Dimanche.	7 h 30 m.	11 h. 30 m.
7	Lundi . . .	9 h. matin	1 h. soir
8	Mardi . . .	10 h 15 m.	2 h. 15 s.
9	Mercredi .	11 h. matin	3 h soir
10	Jeudi . . .	midi	3 h. 45 s.
11	Vendredi .	midi 30	4 h. soir
12	Samedi . .	1 h. 15 s.	4 h. soir
13	Dimanche.	2 h. soir	4 h. 30 s.
14	Lundi . . .	7 h. 15 m.	3 h. 45 s.
15	Mardi . . .	7 h. 15 m.	3 h. 45 s.
16	Mercredi .	7 h. 15 m.	6 h. 30 m.
		4 h. soir	4 h. soir
17	Jeudi . . .	6 h. 30 m.	9 h. 15 s.
18	Vendredi .	7 h. matin	10 h. 30 m.
19	Samedi . .	7 h. 15 m.	10 h. 30 m.
20	Dimanche	8 h. matin	midi
21	Lundi . . .	9 h. 45 m.	1 h. 45 s.
22	Mardi . . .	10 h. 45 m.	2 h. 45 s.
23	Mercredi .	11 h. 30 m.	3 h. 45 s
24	Jeudi . . .	midi 15	3 h. 45 s.
25	Vendredi .	midi 45	4 h. soir
26	Samedi . .	1 h. 15 s.	4 h. soir
27	Dimanche	1 h. 30 s.	4 h. soir
28	Lundi . . .	7 h. matin	3 h. 45 s.
29	Mardi . . .	7 h. 15 m.	3 h. 45 s.
30	Mercredi	7 h. 15 m.	6 h. 30 m.
		4 h. soir	3 h. 45 s.
31	Jeudi . . .	7 h. 15 m.	3 h. 45 s.

Commerçants,

Si vous voulez faire connaître

Un bon produit

FAITES UNE

Bonne réclame

La meilleure sera celle faite dans un JOURNAL LOCAL.

Adressez-vous à la

REVUE RHÉTAISE

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.